



2014 : Une solvabilité renforcée



2 juillet 2015

Les institutions de prévoyance affichent un résultat net positif en 2014 à 196 millions d'euros. Dans un contexte d'incertitudes législatives et réglementaires liées notamment à la généralisation de la complémentaire santé et à la mise en œuvre de solvabilité 2, elles ont toutefois nettement amélioré leur marge de solvabilité. Cela leur permet ainsi de mieux anticiper les échéances à venir. Les institutions de prévoyance participent également à la bonne santé des groupes de protection sociale qui enregistrent une croissance de leurs activités consolidées d'assurance sur l'exercice de 9%, pour un chiffre d'affaires de 27,4 milliards d'euros.

Des cotisations en hausse de 3,9%

La situation économique difficile et la publication tardive des textes d'application de la généralisation de la complémentaire santé expliquent la faible hausse des cotisations santé qui progresse de 1,3% (à 6,2 milliards d'euros) contre 8,2 % en 2013. L'activité en prévoyance augmente, quant à elle, de 7,5% (à 6,2 milliards d'euros), une progression générée principalement par la hausse de 11,5% des garanties incapacité/invalidité.

Charges maîtrisées et redistribution de 88 € pour 100 € cotisés en santé

Les prestations servies aux assurés ont atteint 12,9 milliards d'euros en 2014, en hausse de 2%, soit une progression inférieure aux années précédentes. En santé, la baisse est de 1,1 % et concerne principalement l'optique et la pharmacie alors que les frais hospitaliers et les honoraires médicaux sont en hausse. Pour autant, les institutions conservent, en santé, un niveau de redistribution supérieur à celui du marché, soit 88 € redistribués aux assurés pour 100 € de cotisations. En prévoyance, les prestations incapacité/invalidité continuent à progresser (+ 8,3%) du fait de l'allongement de la durée de l'activité générée par la réforme des retraites.

Une solvabilité qui permet le passage aux nouvelles normes

En 2014, les institutions de prévoyance ont encore amélioré leur marge de solvabilité grâce à leurs résultats positifs et à une forte progression des plus-values latentes issues de leurs placements. En 2014, elle atteint, en moyenne, 6 fois le niveau requis actuellement. Ce niveau de solvabilité permet aux institutions de prévoyance d'envisager avec sérénité la mise en œuvre de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016.

Des groupes solides et en mouvement

Le chiffre d'affaires consolidé des groupes atteint 27,4 milliards d'euros en 2014, soit une progression de 9 %. Les groupes affichent des augmentations comparables en prévoyance (+ 7,1 %) et en santé (+ 7,2 %). Sur ce dernier poste, une partie de la hausse est liée au développement de partenariats extérieurs. Quant au résultat consolidé des activités d'assurance, il atteint 741 millions d'euros en 2014.

L'enjeu : être acteur de la modernisation de la protection sociale

Les bons résultats des institutions de prévoyance et des groupes sont autant de marqueurs forts de leur efficacité à gérer des engagements dans la durée au bénéfice des entreprises et des salariés. **« Ces résultats et le niveau de solvabilité permettent aux IP et aux groupes paritaires d'envisager avec sérénité la mise en œuvre de Solvabilité 2 et de s'adapter à l'évolution de la société en élargissant leurs offres de services aux entreprises et aux salariés dans les domaines de la prévention, du bien-être et de l'innovation digitale. »**, déclare Jean Paul Lacam, délégué général du CTIP.



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente les institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. C'est le lieu où les institutions de prévoyance peuvent échanger leurs expériences et mener ensemble des actions d'intérêt général.

Il est doté d'un conseil d'administration paritaire, dont la présidence alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés. Le CTIP accompagne les institutions de prévoyance dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur le cadre de leur activité et sur leur développement. Il les appuie dans leur mission d'information sur la prévoyance collective en valorisant les avantages de la gestion paritaire.



LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

41 institutions paritaires membres du CTIP :

- 2 millions d'entreprises adhérentes,
- 13,2 millions de salariés et d'anciens salariés couverts en prévoyance, hors complémentaire santé,
- 7,2 millions de salariés et d'anciens salariés couverts au titre de la complémentaire santé.

Les institutions de prévoyance et les groupes représentent 55 % du marché de la prévoyance collective - décès, incapacité de travail et invalidité, retraite supplémentaire, dépendance - et de la complémentaire santé d'entreprise.



 **Contact presse**

Miriana Clerc

Tél. : 01 42 66 92 58

Courriel : clerc@ctip.asso.fr

www.ctip.asso.fr

